



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

4741^e séance

Mercredi 16 avril 2003, à 10 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Aguilar Zinser	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Schumacher
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chili	M. Valdés
	Chine	M. Wang Yingfan
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Danilo Türk, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Türk à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À cette séance, le Conseil entendra un exposé de M. Danilo Türk, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. Je souhaite la bienvenue au Sous-Secrétaire général et je lui donne maintenant la parole.

M. Türk (*parle en anglais*) : Au cours de la période qui s'est écoulée depuis le dernier exposé sur le Moyen-Orient le 19 mars, l'attention de la communauté internationale s'est portée sur la crise et la guerre en Iraq. En même temps, l'on se rend de plus en plus compte qu'il faut aborder au plus vite la question du conflit au Moyen-Orient. À cet égard, je me félicite du rappel récent du Président Bush et du Premier Ministre Blair de leur attachement à réaliser des progrès grâce à la mise en oeuvre du plan de marche.

Au cours de l'exposé présenté au Conseil en mars, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Terje Roed-Larsen, a parlé du créneau qui s'était mis en place à la suite de la création du poste de Premier Ministre palestinien et de la nomination de M. Mahmoud Abbas – Abou Mazen – à ce poste. Nous espérons que M. Abou Mazen et son gouvernement seront bientôt

confirmés par le Conseil législatif palestinien. Dès que possible après cette confirmation, le Quatuor va présenter le plan de marche au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne et leur demandera des suggestions sur la façon d'aller de l'avant pour ce qui est de sa mise en oeuvre. C'est à ce moment-là que commencera la période cruciale de mise en oeuvre, le Quatuor jouant un rôle actif et impartial. Les parties, avec le plein appui du Quatuor et de la communauté internationale, auront des décisions difficiles à prendre pour mettre fin au cycle actuel de violence et de souffrances.

Les parties et la communauté internationale doivent être prêtes à poursuivre la voie du plan de marche, quelque tortueuse et semée d'obstacles qu'elle soit. Le processus de mise en oeuvre du plan de marche ne sera sans doute pas aisé, mais son objectif – une paix globale, juste et durable dans la région – est trop important pour que les parties soient découragées par des difficultés de départ.

Quelques-uns de ces obstacles sont évidents. Depuis le dernier exposé présenté au Conseil de sécurité, 69 personnes – 64 Palestiniens et 5 Israéliens – ont perdu la vie dans le conflit palestinien-israélien. Depuis septembre 2000, le bilan total des morts est de 2566 Palestiniens et 766 Israéliens.

Le 30 mars, un attentat suicide a eu lieu dans un café de la ville de Netanya, faisant des dizaines de blessés. Le Secrétaire général a toujours condamné de tels actes de terrorisme. L'Autorité palestinienne doit traduire en justice ceux qui ont planifié et commis ces attentats. Les groupes responsables de ces actes doivent cesser immédiatement toutes formes de violence.

Au cours du mois de mars, 103 Palestiniens ont été tués – c'est le bilan mensuel de morts le plus élevé parmi les Palestiniens ces 12 derniers mois. À trois reprises ce mois-ci, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont procédé à des exécutions extrajudiciaires de terroristes présumés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ces opérations ont fait des dizaines de morts et de blessés parmi les Palestiniens. En outre, le 11 avril, un militant de la paix britannique, Tom Hurdall, a reçu dans la tête une balle tirée par les FDI, et il est toujours dans le coma. C'est le troisième incident de ce type survenu au cours des quatre dernières semaines, au cours duquel un activiste étranger pour la paix a été blessé ou tué dans le cadre d'opérations des FDI.

Encore une fois, nous demandons aux autorités israéliennes de renoncer à recourir une force excessive dans des zones fortement peuplées et de protéger la sécurité des civils conformément aux obligations d'Israël au titre du droit international humanitaire. Nous réaffirmons également notre opposition aux exécutions extrajudiciaires et demandons au Gouvernement israélien de cesser immédiatement tout acte de provocation. Israël, bien entendu, a le droit à la légitime défense, mais il doit exercer ce droit dans les limites du droit international.

Nous avons périodiquement informé le Conseil de la dégradation de la situation socioéconomique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Il devrait désormais apparaître clairement à tous que l'assistance des donateurs, quelle qu'en soit le montant, ne saurait apaiser la crise dans le territoire palestinien occupé. La seule solution est de permettre à l'économie palestinienne de fonctionner normalement. Cela ne se produira que si la démarche israélienne en matière de sécurité change et si les barrages routiers sont supprimés et les couvre-feux levés. Cela permettrait le retour d'un climat d'affaires prévisible, débarrassé des restrictions qui ont des effets si négatifs sur la confiance des investisseurs.

Je dois ajouter que les recommandations faites en août dernier par l'Envoyée personnelle du Secrétaire général chargée d'examiner la situation et les besoins humanitaires du peuple palestinien, Mme Catherine Bertini, ne sont toujours pas appliquées et qu'il y a encore un long chemin à parcourir.

Nous devons noter ici qu'il sera sans doute plus difficile de réparer les dégâts subis par la société palestinienne. Les derniers rapports de recherche indiquent que plus de la moitié des enfants de la bande de Gaza, exposés à la violence et aux destructions, souffrent de syndrome aigu de stress post-traumatique. Bien qu'il soit difficile de prédire les effets de ce phénomène sur la société palestinienne lorsque ces enfants atteindront l'âge adulte, il n'est pas difficile d'imaginer que ces enfants traumatisés deviendront des adultes traumatisés si la situation ne change pas. On rapporte également une augmentation de la violence familiale – phénomène qui tend à augmenter dans les sociétés sous tension extrême.

Il n'est pas difficile d'imaginer que les Israéliens ont eux aussi subi les mêmes souffrances et les mêmes traumatismes, en particulier les enfants qui vivent dans

la peur du terrorisme. Il faut libérer les deux peuples, Palestiniens et Israéliens, du terrible fardeau de la violence qu'ils supportent depuis trop longtemps.

Un autre sujet de préoccupation est la construction continue du mur de séparation en Cisjordanie. Le Comité local de coordination de l'aide de tous les donateurs a demandé récemment un rapport sur les conséquences socioéconomiques de ce mur. Ce rapport sera publié sous peu, mais quelques conclusions préliminaires sont déjà disponibles.

La voie prévue pour la première phase de construction du mur dans certains endroits pénètre jusqu'à six kilomètres de la partie septentrionale de la Cisjordanie. Elle traverse des routes et des réseaux d'adduction d'eau et formera une barrière entre des Palestiniens de chaque côté du mur et leurs terres agricoles, leurs puits, leurs marchés et leurs services publics. Elle risque de limiter la prestation des services sociaux de base que reçoivent les populations palestiniennes se trouvant à l'ouest du mur et d'entraver les échanges commerciaux si elle ne comporte pas suffisamment de points d'accès pour la circulation des personnes et des biens. Certains propriétaires terriens palestiniens n'ont déjà plus accès à leur propriété. D'autres ne sont autorisés à y accéder qu'à pied ou en charrette à âne, ce qui rend difficile le transport de machines ou de produits alimentaires.

La nature unilatérale de la décision prise par le Gouvernement israélien de construire ce mur à l'intérieur de la Cisjordanie et autour de villes comme Qalqilya et Tulkarm, pourrait avoir des conséquences négatives sur les efforts du Quatuor visant, par le biais du plan de marche, à créer un État palestinien viable.

Cette description des conditions qui existent en Cisjordanie et dans la bande de Gaza met en lumière les difficultés auxquelles fait face le nouveau Premier Ministre palestinien, Abou Mazen. Il devra faire fond sur les progrès impressionnants réalisés au niveau de la réforme de l'Autorité palestinienne. Abou Mazen a de bonnes bases sur lesquelles édifier son administration car il a déjà réussi avec grand succès à instaurer une responsabilité financière et une réforme économique. Il aura besoin de travailler d'arrache-pied pour que le secteur judiciaire soit à la hauteur des résultats du secteur financier.

Le nouveau Premier Ministre a deux tâches principales dans le domaine de la sécurité. Il lui faudra

rétablir l'ordre public dans les régions palestiniennes et

mettre un terme à la situation actuelle qui montre un effondrement de la sécurité interne. En même temps, il doit prendre des mesures immédiates pour mettre fin aux actes terroristes et poursuivre en justice ceux qui les commettent. Il doit faire en sorte que les zones palestiniennes ne soient pas utilisées comme des aires de lancement d'attaques contre les Israéliens.

Nous espérons qu'Abou Mazen aura toute latitude pour poursuivre et étendre le processus de réforme palestinien. Il lui faudra démontrer qu'il est un dirigeant apte à offrir au peuple palestinien le gouvernement efficace et transparent qu'il mérite. Il doit également devenir pour les Israéliens le partenaire pour la paix dont ils ont besoin.

Dans sa tâche, Abou Mazen devrait bénéficier de la coopération et du soutien actifs de la communauté internationale, et notamment du Quatuor. Les Gouvernements égyptien, jordanien et saoudien, qui ont tous approuvé le plan de marche, ont joué un rôle particulièrement constructif depuis sa nomination et même auparavant. Le Quatuor restera en contact étroit avec ces pays dans les mois à venir. Le Président Arafat qui a décidé de nommer un Premier Ministre, et le Conseil législatif palestinien qui l'a approuvé, méritent, à nouveau, d'être félicités pour leurs initiatives.

Le Gouvernement israélien a un rôle important à jouer pour assurer le succès du nouveau Gouvernement palestinien. Les premières mesures fondamentales à prendre sont, entre autres, la facilitation du processus de réforme et la réduction des effets des mesures de sécurité sur la population de la bande de Gaza et de la Cisjordanie. La suppression des bouclages des territoires et la levée des couvre-feux seraient aussi vivement appréciées. Bien entendu, le terrorisme assaille Israël. Les hommes, les femmes et les enfants israéliens en sont les victimes et le Gouvernement israélien a, de ce fait, lui aussi d'énormes défis à relever. Mais, de telles dispositions pourraient donner à l'Autorité palestinienne et Abou Mazen le pouvoir de prendre des mesures contre les terroristes.

Les déclarations faites récemment par le Premier Ministre Sharon en faveur du processus de paix, dans lesquelles il reconnaît qu'Israël pourrait être amené à faire, ce qu'il appelle, des « concessions douloureuses », notamment la suppression de certaines

colonies de peuplement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, doivent être accueillies avec satisfaction. La prompte acceptation par Israël du plan de marche et la mise en oeuvre active du processus constitueraient une manifestation essentielle de l'appui exprimé par M. Sharon.

Je passe maintenant brièvement à la situation régionale. Depuis notre dernière réunion d'information au Conseil de sécurité, la situation le long de la Ligne bleue est demeurée calme. Le niveau de tension, toutefois, reste élevé. Ces derniers jours, la tension a été amplifiée par des dizaines d'incursions aériennes israéliennes au Liban et les tirs antiaériens du Hezbollah qui les ont suivies.

Les deux parties ont assuré l'Organisation des Nations Unies et d'autres interlocuteurs qu'elles ont l'intention de maintenir un climat calme durant cette période d'instabilité régionale. Les autorités libanaises ont maintenu une présence sécuritaire visible au Sud-Liban, organisant des patrouilles et installant des barrages de contrôle dans une grande partie de la zone d'opération de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). L'armée libanaise a également renforcé les fortifications et autres obstacles le long de la Ligne bleue. Nous sommes très préoccupés, néanmoins, par le nombre et l'emplacement des nouvelles batteries antiaériennes installées par le Hezbollah le long de la Ligne bleue.

Durant plusieurs jours ce mois-ci, nous avons assisté à une augmentation marquée des violations aériennes par Israël de la Ligne bleue, des avions israéliens ayant été vus au-dessus du Liban en quantités qui n'avait plus été constatées depuis le retrait israélien du Sud-Liban, en mai 2000. Cette évolution troublante contraste avec les intentions exprimées par Israël. Le Hezbollah a réagi à ces incursions par des tirs antiaériens, certains braqués au-dessus de la Ligne, acte qui menace le calme actuel. Ces actes hostiles de la part des deux parties pourraient mener rapidement à une détérioration de la situation sur le terrain. Il incombe au Liban et à Israël d'empêcher toute escalade le long de la Ligne bleue et, il est important que la communauté internationale use de son influence à cette fin.

Nous semblons être à la veille de la relance du processus de paix au Moyen-Orient, grâce au plan de marche du Quatuor qui sera présentée aux parties une fois que le Gouvernement palestinien aura été

confirmé. À ce stade, face à la triste réalité sur le terrain, marquée par la persistance des attaques terroristes contre les Israéliens et par l'aggravation de la crise humanitaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ce processus n'est qu'une promesse. La voie à suivre, tracée par le Quatuor, représente le seul espoir réaliste de mettre fin au cycle actuel de réponse à la violence par la violence. Le plan de marche, qui prévoit des réponses simultanées aux problèmes sécuritaires, politiques, économiques et humanitaires, attribue des responsabilités à chacun des acteurs engagés dans sa mise en oeuvre.

Chacun de ces acteurs doit accepter le plan de marche, tel que rédigé le 20 décembre 2002, et oeuvrer à sa mise en oeuvre, chacun devant prendre rapidement des mesures particulières. L'Autorité palestinienne doit ainsi prendre immédiatement des mesures efficaces contre le terrorisme. Le Gouvernement israélien, lui, doit alléger les souffrances humanitaires des Palestiniens en levant les bouclages de territoires et le régime de couvre-feu. La communauté internationale, quant à elle, devrait accorder à cette initiative un appui total, constant et impartial, afin d'aider les parties à gérer, avec succès, les défis qui les attendent.

Un certain nombre d'observateurs ont suggéré que le plan de marche est loin d'être un document parfait et qu'il ne répond pas aux besoins des parties. À l'évidence, aucun plan n'est parfait. Compte tenu du climat explosif du conflit au Moyen-Orient, où la confiance entre les parties est pratiquement inexistante, il est facile de faire valoir que toute mesure vers la paix comprend des dangers potentiels. Cela est peut-être

vrai, mais il est également vrai que l'absence d'un règlement négocié n'a apporté ni la paix ni la sécurité aux populations du Moyen-Orient. La marche vers la paix tracée par le plan de marche sera difficile et semée d'embûches. Mais l'alternative est la poursuite du cycle de violence et l'effondrement économique et social.

Le plan de marche demeure la meilleure perspective de parvenir à la vision de deux États – un Israël vivant dans la sécurité et la prospérité, et une Palestine indépendante, viable, souveraine et démocratique – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. L'ONU a participé de manière très active, avec le Quatuor, à la rédaction du plan de marche et attend avec intérêt sa présentation imminente aux parties. Le Quatuor a donné aux dirigeants et aux peuples de la région la possibilité de parvenir à une paix juste, durable et complète dans les prochaines années. Nous espérons qu'ils saisiront cette chance et que la paix deviendra réalité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Türk pour les informations complètes et détaillées qu'il nous a fournies.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à prendre part à des consultations officieuses pour poursuivre le débat sur la question.

La séance est levée à 11 heures.